

Marche à suivre « COVID-19 » :

Déposer :

- une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
- une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
- une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

sur le portail des prestations en ligne de l'Etat de Vaud

1. Loguez-vous sur le site de l'Etat de Vaud :
vd.ch/soutiens-culture

Cliquez sur le bouton « se connecter », en haut à droite, ce lien est accessible depuis toutes les pages du site internet de l'Etat de Vaud



The screenshot shows the website interface for 'Aides et soutiens à des projets dans le domaine de la culture'. At the top right, there is a navigation menu with links for 'Autorités', 'Annuaire', 'Législation', 'Offres d'emploi', and 'Se connecter'. The 'Se connecter' link is circled in red. Below the navigation menu is a search bar with the text 'Rechercher'. The main content area features a list of links for various cultural support programs, such as 'Soutien aux activités culturelles', 'Soutien à des projets de sensibilisation à la culture', and 'Soutien aux arts de la scène'. At the bottom, there is a section titled 'Dans ce thème' with three bullet points describing the types of support available.

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

2. Accédez au Portail sécurisé – Accédez aux prestations de l'ancien Portail
Cliquez sur le bouton « Aides et soutien aux activités culturelles et à la création
artistique » (bouton en bas de page)

Site officiel
ÉTAT DE VAUD

Rechercher

[AFFICHER LES THÈMES](#) +

[vd.ch](#)

Se connecter

Portail sécurisé

Prestations en ligne - [simplifiez-vous la vie](#)

Se connecter

Demander l'accès au portail

[Aide en ligne](#)

Exemples de prestation:

- Accéder aux prestations sécurisées pour les communes
- Demander le remplacement du permis de conduire, du permis d'élève conducteur, du permis de circulation et de navigation (particuliers)
- Déclarer les dommages causés par la faune aux cultures, prairies et pâturages (exploitants agricoles)
- Demander une immatriculation lors d'un changement de véhicule (garagistes, commerçants de véhicules)
- Procéder à l'inscription à la maturité professionnelle post-CFC (étudiants)
- Demander une attestation d'exercice des droits civils (particuliers)
- Demander des subsides à l'assurance-maladie (particuliers)
- etc.

Accédez aux prestations de l'ancien portail :

- [signaler un mineur en danger dans son développement](#)
- [Demande d'...](#)
- [Aides et soutien aux activités culturelles et à la création artistique](#)**

Portail IAM

Accès aux applications pour les collaborateurs-trices de l'Etat de Vaud, les partenaires, etc.

Se connecter

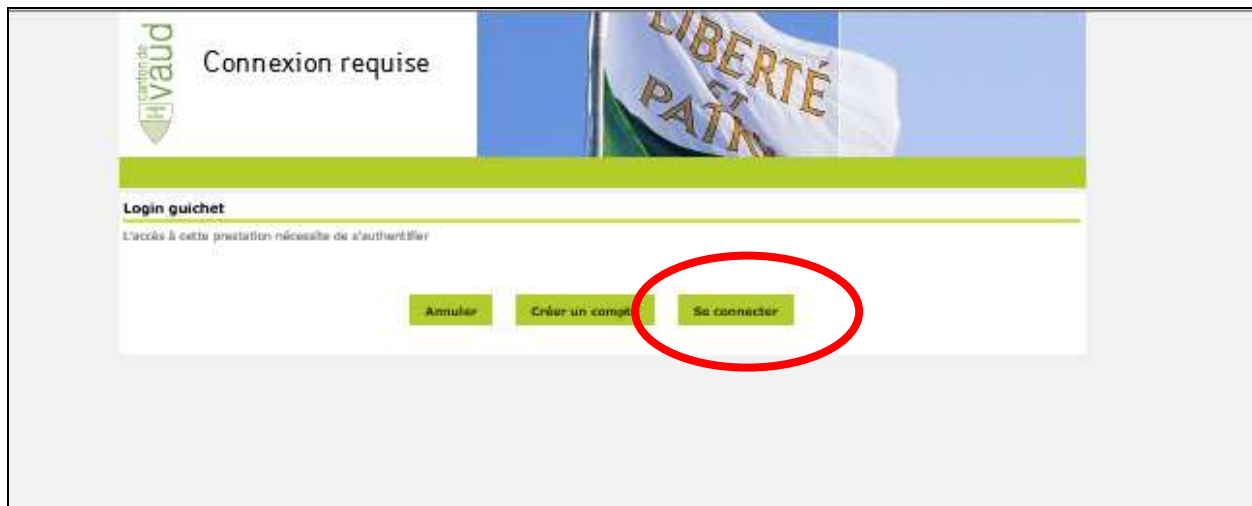
[Aide en ligne](#)

Exemples d'application:

- PAREO
- NEO
- LAGAPEO
- Passerelle Employeur - Impôts à la source
- RCPers - Registre Cantonal des Personnes
- Réquisition - Désignation Électronique (ReqDes)
- RDU
- Themis
- ACTIS (Camac 2010)
- Wiki projets ACV
- Easyvista

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

3. Cliquez sur se connecter



4. Connectez-vous avec votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe

ÉTAT DE VAUD // IAM

Accès Internet sécurisé

Veuillez saisir votre identifiant (votre email) ainsi que le mot de passe qui lui est associé

Identifiant:

Mot de passe:

CONNEXION

[Mot de passe oublié?](#)

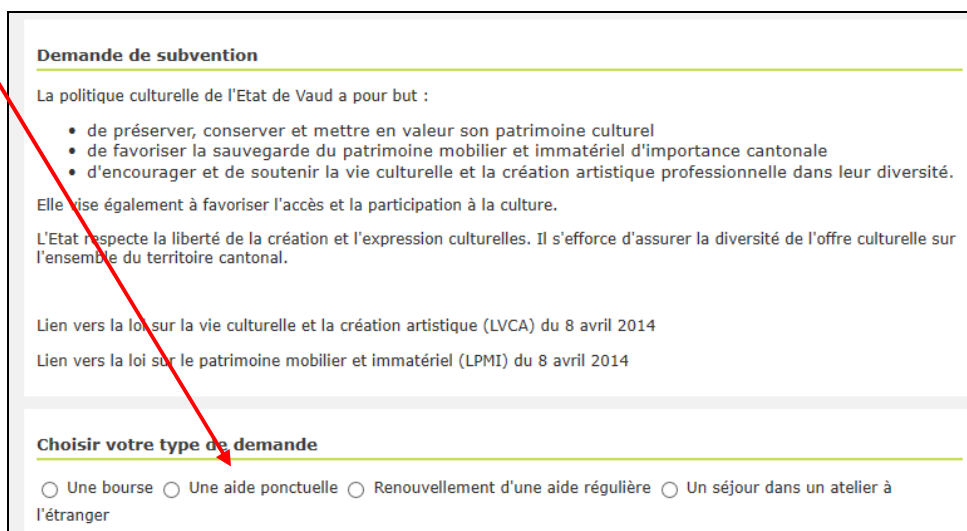
Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

5. A partir de cet écran, vous êtes connecté au logiciel qui vous permet de saisir votre demande. Sélectionnez « Créer une nouvelle demande »



The screenshot shows the 'Créer une nouvelle demande' page on the Canton of Vaud website. The page title is 'Créer une nouvelle demande'. The navigation menu includes 'PARTICULIER', 'PRESTATIONS', 'DEMANDES', and 'MESSAGERIE'. The user is logged in as 'Karine Kern'. The main content area is titled 'Demande de subvention' and contains information about the cultural policy of the Canton of Vaud. A red arrow points to the 'Créer une nouvelle demande' link in the left sidebar.

6. Choisissez le type de demande : « Une aide ponctuelle »



The screenshot shows the 'Demande de subvention' page on the Canton of Vaud website. The page title is 'Demande de subvention'. The main content area contains information about the cultural policy of the Canton of Vaud. A red arrow points to the 'Une aide ponctuelle' radio button in the 'Choisir votre type de demande' section.

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

7. Un sous-menu s'ouvre. Choisissez : « Dossiers COVID-19 »

Les aides ponctuelles sont accordées par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ou par le Conseil d'Etat, sur préavis de commissions chargées de l'examen des demandes. Les aides allouées sont prélevées sur des fonds spécifiques, en fonction de la nature du projet.

Les aides cantonales sont subsidiaires à celles des communes, et pour les projets à l'étranger, à celles de la Fondation Pro Helvetia.

Les demandes doivent être déposées dans les délais impartis, au minimum deux mois avant la réalisation du projet.

Veuillez choisir le type de demande ci-dessous, puis compléter les pages suivantes en annexant tous les documents obligatoires.

Ma demande d'aide ponctuelle concerne :

- Le Fonds cantonal des activités culturelles
- Le Fonds cantonal de sensibilisation à la culture
- Le Fonds cantonal des arts de la scène
- Le Fonds cantonal du patrimoine mobilier et immatériel
- Fonds des publications du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
- Dossiers COVID-19

8. Vous vous trouvez maintenant sur les pages du formulaire.
Lorsque vous avez créé un compte sur le portail des prestations en ligne de l'Etat de Vaud, vous vous êtes inscrit en tant que personne physique, vous pouvez soit confirmer votre choix en cliquant sur « Particulier » ou si vous représentez une association, fondation coopérative, société anonyme, société à responsabilité limitée, sélectionnez « Institution »

SERAC - Dossiers COVID-19

1 Requéant 2 Projet 3 Annexes 4 Validation 5 Transmis

Requéant

- Institution (Association, Choeur, Collectif, Compagnie, Confrérie, Festival, Fondation, Groupe, Maison d'édition, Musée, etc...)
- Particulier (personne physique uniquement)

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

9. Remplissez tous les champs de l'étape « 1 Requéant » pour pouvoir passer à la page suivante.

SERAC - Dossiers COVID-19

1 Requéant 2 Projet 3 Annexes 4 Validation 5 Transmis

Requéant

Institution (Association, Choeur, Collectif, Compagnie, Confrérie, Festival, Fondation, Groupe, Maison d'édition, Musée, etc...)
 Particulier (personne physique uniquement)

Institution

Nom de l'institution :

Forme juridique :

Année de constitution :

Adresse :

Case postale :

Localité :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Fax :
(facultatif)

Email :

Site Internet :
(facultatif)

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

10. Remplissez tous les champs de l'étape « 2 Projet » selon les indications ci-dessous pour passer à l'étape suivante.

Année civile concernée : **2021**

Titre du projet :
- **Indemnisation de pertes financières pour entreprises culturelles**
- **Projet de transformation pour entreprises culturelles**
- **Indemnisation de pertes financières pour acteurs culturels**

Brève description du projet ou de/des activité(s) concernée(s) : **Résumé de la demande, max. 7 lignes**

Calendrier de mise en œuvre : **Période impactée**

Budget total : **Budget total annuel**

Montant sollicité : **Montant sollicité**

SERAC - Dossiers COVID-19

Votre requête est sauvegardée sous le numéro 128245

1 Requéérant **2 Projet** 3 Annexes 4 Validation 5 Transmis

Liens

- [Règlement du Fonds cantonal des activités culturelles](#)
- [Règlement sur le patrimoine mobilier et immatériel \(RLPMI\)](#)
- [Règlement du Fonds cantonal de sensibilisation à la culture \(RF-CSC\)](#)

Ma demande

Année civile concernée :

Titre du projet :

Brève description du projet ou de/des activité(s) concernée(s) :

Calendrier de mise en œuvre :

Budget total :

Montant sollicité :

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels

11. Etape « 3 Annexes ».

- Importez le formulaire Word adhoc que vous avez téléchargé sur le site Internet et dûment complété, sous la rubrique « Formulaire ».
- Importez toutes les annexes demandées, en fonction de votre demande, sous la rubrique « Documents annexes selon le type de la demande ».
- Vous avez également la possibilité de joindre un ou plusieurs documents optionnels sous la rubrique « Ajouter des annexes complémentaires».

SERAC - Dossiers COVID-19

Votre requête est sauvegardée sous le numéro 1794223

1 [Requérant](#) 2 [Projet](#) **3 Annexes** 4 [Validation](#) 5 [Transmis](#)

Annexes

L'envoi postal est possible pour les documents optionnels

Aucune demande ne pourra être prise en considération sans le formulaire dûment rempli qui est à télécharger sur notre site internet et les annexes demandés

- ➔ Lettre de motivation
📎 [choisir un fichier](#)
- ➔ Formulaire (selon le type de demande, à télécharger sur nos pages internet)
📎 [choisir un fichier](#)
- ➔ Documents annexes selon le type de la demande (possibilité de joindre plusieurs annexes)
📎 [choisir un fichier](#)
- ➔ Au besoin, ajouter des annexes complémentaires
📎 [choisir un fichier](#)
- ➔ Lien Internet

Marche à suivre « COVID-19 : déposer :
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les entreprises culturelles, ou
une demande de soutien à des projets de transformation pour les entreprises culturelles, ou
une demande d'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels


12. Une fois tous les champs des étapes I et II renseignés et les documents annexés à l'étape III, il ne vous reste plus qu'à transmettre votre demande.
Un mail « replay » vous est délivré automatiquement.
Dans les jours suivant votre demande, le Service des affaires culturelles la réceptionnera et vous fera parvenir un mail d'accusé de réception.

SERAC - Dossiers COVID-19

Votre requête est sauvegardée sous le numéro 128245

1 Requéérant 2 Projet 3 Annexes **4 Validation** 5 Transmis

Merci de vérifier les informations renseignées puis transmettre la demande via le bouton correspondant en bas de cette page.

 [Version imprimable de ma demande](#)

Requéérant

Institution (Association, Choeur, Collectif, Compagnie, Confrérie, Festival, Fondation, Groupe, Maison d'édition, Musée, etc...)
 Particulier (personne physique uniquement)

Institution

Nom de l'institution : hg
Forme juridique : Association
Année de constitution : 1900
Adresse : hlékj
Case postale : bjéjj,
Localité : 1000 Lausanne
Calendrier de mise en oeuvre : Période impactée
Budget total : 20000
Montant sollicité : 2000

Commentaire

Commentaire :

Dernière(s) sollicitation(s)

Avez-vous déjà sollicité une aide de notre service précédemment ? : Oui Non
Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié d'un soutien de la part d'un autre service de l'Etat de Vaud ? : Oui Non

Annexes

Lien Internet :

< Retour Finir plus tard Supprimer **Transmettre**

Pour toutes questions **techniques** relatives au dépôt de votre demande, vous pouvez contacter karine.kern@vd.ch au 021 316 07 43.